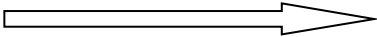


ANNEXE 2

**Frais pour services éducatifs, frais afférents et services accessoires
à l'exclusion des frais de service de garde
Paiements par chèques postdatés 2018-2019**

DESCRIPTION	DATES DE PAIEMENT			
	1 ^{er} sept 2018	1 ^{er} janvier 2019	1 ^{er} avril 2019	Total annuel
PRIMAIRE (1^{re} année)	\$	\$	\$	\$
Services éducatifs	1 059	1 058	1 058	3 175
Frais afférents:				
▪ Voir annexe 2.1	184	0	0	184
▪ Service aux étudiants et assurance-accident	30	0	0	30
Total avant surveillance des diners	1 273	1 058	1 058	3 389
Surveillance des diners (facultatifs)	190	190	190	570
Total, incluant surveillance des diners	1 463	1 248	1 248	3 959
Fonds de développement				_____
Chèques libellés au nom de : École Sainte-Anne				
APESA	150	0	0	150
Chèque libellé au nom de : APESA				

IMPORTANT :

Si les paiements sont effectués par chèque, la date de ce dernier ne doit pas excéder le 10^e jour du mois concerné (septembre-janvier-avril). Tout chèque sans provision devra être remplacé par de l'argent comptant seulement. Des frais de 25\$ seront portés à votre compte advenant un retour de votre paiement par chèque ou par prélèvement bancaire.